

Réunion du CEP du Brabant du 3 décembre 2014

Présents : Geneviève, Daniel, Léon, Chantal (Phil Coolens pour le point 1)

Absente : Myriam

1) Le CEP examine avec Phil Coolens le programme de la CJB : déplacements à Mulhouse, à Alençon et journée à Torhout,

Stages à Tubize : le CEP accepte d'organiser ces stages dans les installations de la Pal aurore Tubize.

Le CEP félicite Phil pour son engagement et pour les tests d'initiateur qu'il doit présenter.

Les joueurs qui participeraient sous l'égide de la FATTB - CJB à la compétition de Torhout seront assurés s'il y a "plusieurs" joueurs d'un même club et si le CEF est prévenu.

Suite à la réunion du CEF du 15 décembre 2014, il a été décidé de demander un avenant à ARENA, certifiant que les joueurs seront bien assurés pour les compétitions organisées par la FRBTT (Torhout, Ostende) et par la FROTTBF à l'étranger (Alençon, etc...).

Le déplacement à Mulhouse est supprimé, les organisateurs éprouvent trop de difficultés à l'organiser.

Pour le Tournoi d' Alençon, les provinciales ont accepté lors de la réunion du CEF du 15 décembre 2014 de verser à la FROTTBF 75€ par participants.

Pour la FATTB, 12 joueurs + un accompagnant = $13 \times 75 = 975$ €, idem pour le Hainaut et 33 joueurs + un accompagnant pour Liège : $34 \times 75 = 2550$ € soit un total de 4500€.

2) Approbation du PV de la réunion du 24 septembre 2014.

3) Deux des trois **trainings de la CJB** ont été récupérés. Celui de la taille "L" est remis à Phil pour une période de deux ans.

4) Juge arbitre : à la demande de Momalle A, Chantal sera présente au match Elan A -Momalle A de D3 Fédérale : match 18.

5) Tournoi fédéral du Hainaut :

Le CEP sera présent à la commission sportive du 04/12/2014 et insistera sur le fait que la décision du CEP Hainaut-Namur était arbitraire et trop tardive tout en mettant le Comité exécutif Fédéral en porte à faux.

6) A) AG de fin de saison et distribution des trophées du 23 mai 2015.

Suite à la demande du Club CTT Chastre, cette assemblée aura lieu dans leur nouveau local : Ecole des Petits Boullis, Place de Gentinnes, 14, à 1450 Gentinnes.

B) AG de la FROTTBF du 21 février 2015 à Roselies.

Les clubs suivants sont désignés suivant une grille de répartition des présences :
TT Kraainem, Dongelberg TTC, CTT Boitsfort et Palette Evere.

Les Réserves : Plancenoit Sport, AS Sans -Souci, Palette Stéphanoise.

Les Secrétaires sont invités à envoyer leurs interpellations au Secrétariat provincial pour le 24 janvier 2015 au plus tard.

Le CEP insiste pour que tous les clubs invités soient présents à cette assemblée.

Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende de 65 € : Règlement sportif pages 34 et 35 §2 Amende : absence d'un délégué de club à l'Assemblée Générale.

C) Championnat de la CSIT à Lignano :

La FROTTFB, vu le coût élevé par rapport au peu de joueurs, a décidé de ne pas participer à ce tournoi de la CSIT.

7) Indices : Le CEP n'a pas constaté d'anomalie dans l'évolution des indices des joueurs.

8) Rapport sur les critères :

Les clubs organisateurs ont démontré tout leur savoir faire ; félicitations au juge arbitre et aux dévoués bénévoles.

Malheureusement, la participation dans les séries a diminué surtout en " Minimes".

Le CEP félicite tous les joueurs et joueuses pour leur comportement exemplaire (une petite exception lors du critérium de Noroit où une jeune joueuse a perdu son sang-froid).

9) Rapport sur les Tournois :

-En général, le CEP n'a que des félicitations pour les organisateurs et les participants.

-Toutefois, il déplore une carte rouge pour départ sans arbitrage.

-D'autre part, la Palette Stéphanoise fait remarquer que la série Dames A n'est pas reprise dans les séries obligatoires des tournois fédéraux. Le CEP demande à ce club d'envoyer une interpellation au Secrétariat du Brabant qui transmettra au CEF.

10) Montants et Descendants :

En principe, il n'y aura pas de descendant de III fédérale en I Provinciale.

De ce fait, 1 équipe montante de 1 provinciale en III fédérale, 2 descendants en 2 provinciale et 3 montants de 2 provinciale en 1. Trois montants et 2 descendants pour les autres divisions.

11) Volontaires pour le CEP :

Le Cep va envoyer et publier dans le Lift une lettre sollicitant les bonnes volontés avec précisions des tâches qui peuvent être confiées à des chargés de missions ou à un nouveau membre du CEP afin de préparer l'avenir:

Organisation de compétition : Coupes,

Rédaction du Lift,

Etablissement du Prix victoire fédéral,

Organisation des tournois, des critères : juge-arbitre afin de remplacer et/ou d'épauler

Chantal en cas d'indisponibilité.

12) Critères des mérites sportifs :

Prix de la Jeunesse

Mérite sportif Individuel

Mérite sportif Interclubs

NOUVEAUTE :

N'ayant reçu aucune proposition (*), concernant la simplification du calcul des mérites sportifs, le CEP proposera aux clubs de présenter deux candidats méritants de leur club ou d'un autre club.

En cas d'égalité, le CEP examinera tous les points qui détermineront le plus méritant.

Chantal se charge de rédiger cette lettre.

Le Mérite sportif Club, restera du ressort du CEP seul, mais sans calcul complexe !

13) Absence de Myriam :

Le CEP demandera à Myriam d'envoyer sa démission par écrit, mais trouve dommage qu'elle n'ait pas terminé son mandat de deux ans.

14) : Pas de Divers.

Le rédacteur : Daniel

(*)Calcul des Mérite sportifs :

Le 15 décembre, après la réunion du CEP donc, Jean-Pierre a reçu 2 propositions : de Jacques Mahauden et de René Lieutenant.

-Celle de Jacques ne modifiait pas profondément le système. Moduler cependant certains calculs afin que les « grands » clubs ne soient pas trop favorisés.

-Celle de René était plus « simple » et mérite d'être analysée. IL y a quelques critères en moins, et le calcul est simplifié.

Des points ne seraient attribués que de 10 à 1, et non avec un écart de 5 ou 10 ou 20 points entre le 1^{er} et le 2^e, par exemple.

Pour le mérite sportif interclubs, tenir compte de celui qui a le moins d'amendes.

Il reste à mettre cela « en route », car les disciplines sont toujours éparpillées dans divers fichiers ; mais de ce côté-là, on ne sait pas faire autrement.

Merci à ces deux courageux pour leurs propositions.